



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 AOUT 2022

N° Délibération	Objet	Proposition du conseil	Décision
n°2022/51	Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 ^{er} janvier 2023	<p>Autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Plouégat-Guerrand,</p> <p>Autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p>	Adopté à l'unanimité
n°2022/52	Subvention à l'OCCE pour le voyage scolaire et décision modificative n°4	<p>Approuver le versement d'une subvention de 1 800 € à l'OCCE</p> <p>Approuver la décision modificative n°4</p>	Adopté à l'unanimité
n°2022/53	Tarifs des services périscolaires	Approuver les tarifs pour les services périscolaires proposés pour l'année 2022-2023	Adopté à l'unanimité
n°2022/54	Mandat au centre de gestion du Finistère pour l'engagement d'une négociation en vue de conclure un accord collectif dans le domaine de la protection sociale complémentaire	<p>Décider d'étudier l'opportunité de conclure un accord collectif dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire (risque santé et prévoyance),</p> <p>Décider pour cela de donner mandat au Président du Centre de gestion de la fonction publique du Finistère afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - qu'il procède à la négociation et conclue avec les organisations syndicales représentatives le cas échéant un accord collectif adapté aux besoins des collectivités mandataires dans le domaine de la Protection Sociale Complémentaire; - qu'il informe ces collectivités des caractéristiques de l'accord collectif, <p>Préciser que la validité de cet accord collectif et son application au sein de notre collectivité est subordonnée à son approbation par l'assemblée délibérante.</p>	Adopté à l'unanimité
n°2022/55	Adhésion à la mission de médiation proposée par le centre de gestion du Finistère	<p>Décider d'adhérer à la mission de médiation du CDG 29.</p> <p>Prendre acte que les recours contentieux formés contre des décisions individuelles dont la liste est déterminée par le décret n° 2022-433 du 25 mars 2022 et qui concernent la situation de ses agents sont, à peine</p>	Adopté à l'unanimité

		<p>d'irrecevabilité, obligatoirement précédés d'une tentative de médiation.</p> <p>Préciser qu'en dehors des litiges compris dans cette liste, la collectivité garde son libre arbitre de faire appel au Centre de gestion si elle l'estime utile.</p> <p>Préciser que la collectivité rémunèrera le Centre de gestion à chaque médiation engagée au tarif de 500 €. Chaque heure au-delà de 8 heures sera facturée au tarif de 75 €.</p> <p>Autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de médiation proposée par le CDG 29 annexée à la présente délibération, ainsi que tous les actes y afférents.</p>	
n°2022/56	Projet d'acquisition des parcelles cadastrées A522, A523, A524, A525 et A735 situées à Pont Menou	<p>Approuver le projet d'acquisition de ces parcelles</p> <p>Autoriser le maire à négocier avec les propriétaires des parcelles A 522, A 523, A 524, A 525 et A 735</p> <p>Autoriser le maire à signer tout document nécessaire à la poursuite de cette affaire,</p>	Adopté à l'unanimité